

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1872 [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 12 (1873).

RAPPORT DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1872.

(Fin.) ⁽¹⁾

C'est ce motif qui a retardé jusqu'à présent la distribution générale de cette livraison.

La gravure de la III^e livraison, contenant 12 feuilles de hautes montagnes, est terminée. Cette livraison est actuellement en vente.

La gravure de la IV^e livraison est assez avancée pour qu'elle puisse paraître pendant l'été de 1873. Avec cette livraison il aura été livré 50 feuilles en totalité.

Etat des cartes imprimées pendant l'année 1872.

Carte topographique	$1/100,000$	12353 feuilles.
Carte réduite	$1/250,000$	2178 »
Atlas topographique	$1/25,000$	19870 »
» »	$1/50,000$	10653 »
18 cartes pour concessions de chemins de fer		8530 »
Reproductions lithographiques de la carte topographique		2808 »
Reproductions lithographiques diverses		5040 »

L'état actuel des nouveaux levés, de la révision et de la publication est porté sur les 2 cartes-annexes.

XXI. ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT.

a) *Subsistance.*

On s'est encore servi, à Frauenfeld et à Thoune, d'un reste de foin provenant de l'occupation des frontières. Les autres fournitures ont été mises au concours tous les 6 mois.

Le prix de la ration de pain a varié entre 25 $1/2$ c. (Bière), 32 $1/4$ c. (Luziensteig) et 33 c. pendant le rassemblement de troupes. Le prix de la ration de viande a varié entre 35 c. (Lucerne) et 45 c. (Bière).

Les prix moyens ont été les suivants :

	1872.	1871.
Ration de pain	28 $1/2$	27 $3/8$
» de viande	41 $1/2$	38
» de fourrage pour chevaux de selle	2 52	2 38
» » de trait	2 52	2 57

La portion de vivres, y compris le supplément de sel et légumes, a coûté 80 cent., et la ration de fourrage fr. 2 52. La portion de vivres était budgétée à 70 cent. et la ration de fourrage à fr. 1 80. Ces chiffres ont, en conséquence, été considérablement dépassés.

(¹) Voir supplément au n° 11.

b) Service vétérinaire.

On a procédé à l'estimation de 8841 chevaux en totalité, sur lesquels 1764 ont été dépréciés, 13 ont péri et 31 ont été vendus aux enchères.

Ces chevaux, ainsi que les indemnités de dépréciation payée, se répartissent entre les différentes armes comme suit :

Il faut encore ajouter aux frais ci-dessus de

Total des frais des chevaux de service fr. 134,797 35

La moyenne des indemnités est ainsi :

pour les chevaux dépréciés de	fr.	41
»	»	»	péris	»	.	.	»	831
»	»	»	vendus	»	.	.	»	451

c) *Matériel du commissariat.*

L'inventaire du matériel administré par le commissariat était estimé à la fin de 1871 à	fr. 356409 88
Augmentation	» 11427 65
	<hr/>
Diminution	fr. 504 65
Plus 10 % de déduction	» 36733 29
	<hr/>
	» 37237 94
Etat à fin 1872	fr. 330599 59

En provisions de fourrages, nous possédions :

Avoine	19788 liv.
Foin	1227 »
Paille	263 »

plus environ 20000 sacs vides.

d) *Résumé des comptes de l'administration militaire.*

Recettes.

Les recettes étaient budgétées à	fr. 43200 —
Elles se sont élevées à	» 52418 69

L'excédant de recettes de fr. 9218 69 provient principalement d'une vente plus considérable des cartes topographiques et du produit plus élevé de location du matériel d'artillerie.

Dépenses.

a) Dépenses ordinaires.

Crédits, crédits supplémentaires et autres recettes.		Rubriques du budget.		Dépenses.		En plus.		En moins.		Crédit restant.	
Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
292											
128,584	—	A. Personnel d'administration	·	·	·	121,020	46	—	—	7,563	54
207,379	—	B. » d'instruction	·	·	·	189,292	70	—	—	18,086	30
2,431,628	—	C. Cours d'instruction	·	·	·	2,357,212	80	225,584	80	—	—
165,600	—	D. Matériel de guerre	·	·	·	156,428	53	—	—	9,171	47
215,370	88	E. Etablissements militaires et fortifications	·	·	·	214,859	34	—	—	511	57
78,460	—	F. Bureau d'état-major	·	·	·	78,400	—	—	—	511	57
9,000	—	G. Commissions et expertises	·	·	·	8,149	32	—	—	850	68
49,000	—	H. Frais d'impressions	·	·	·	47,822	99	—	—	850	68
8,709	—	I. Divers	·	·	·	8,705	43	—	—	1,177	04
<hr/>						3,181,894	54	225,584	80	37,364	14
<hr/>						37	57	3	57	3	57
<hr/>						2,993,670	88				

b) Dépenses extraordinaires.

	Crédits.		Dépenses.		Restant.
	Fr.	C.	Fr.	C.	
1. Achats de fusils			4,685,729 81		1,983,688 69
2. » » bouches à feu			15,906 14	280 10	15,626 04
3. Augmentation de l'artillerie			2,735,884 97	528,209 43	2,207,675 54
4. Armement de la cavalerie			55,955 44	55,955 44	— —
5. Matériel d'artillerie, présent fait à la France	fr. 13,508 55		13,508 55		
6. » » » à l'Allemagne	» 7,830 —		7,830 —		
	fr. 21,338 55		7,493,476 36	3,307,824 64	4,206,990 27
					—

L'excédant de dépenses assez considérable auquel les cours d'instruction ont donné lieu, doit être attribué à la circonstance que les propositions des chefs d'armes ont été réduites ; le prix plus élevé des subsistances y a de même contribué ; enfin, les frais des armes spéciales appelées au rassemblement de troupes n'ont pas été prélevés sur le crédit du rassemblement, mais sur celui alloué pour ces armes mêmes et cela quoique ces frais n'y eussent pas été prévus. Le crédit même du rassemblement pour frais généraux et pour l'infanterie a été épuisé jusqu'à fr. 5766 81 près.

Les postes les plus importants de l'excédant de dépenses sont les suivants :

Ecole de recrues d'artillerie fr. 82618 —

La subsistance avait été budgétée à fr. 120200, tandis qu'elle a coûté fr. 162800. La solde avait été fixée à fr. 78,700, mais elle s'est élevée à fr. 108,800. Ces excédants proviennent principalement de ce qu'il y a eu au service 117 hommes et 213 chevaux de plus que le budget ne l'avait prévu.

Cours de répétition d'artillerie fr. 58406 —

Ces cours ont été suivis par 916 chevaux de plus que le chiffre qui avait été prévu. Ce qui a en outre le plus contribué à augmenter cet excédant, c'est que le cours de répétition ordinaire des 3 batteries appelées au rassemblement de troupes a été par là prolongé de douze jours.

Ecole de cavalerie fr. 44173 —

Le crédit fixé par le budget n'était pas en rapport avec la prolongation des écoles à 18 jours.

Exercices de tir des carabiniers fr. 9954 —

Depuis l'organisation des bataillons de carabiniers, on a dû désigner les places d'armes pour leurs exercices de tir; il en résulte que l'on a été souvent obligé de fixer ces cours hors du Canton, en sorte qu'outre les deux jours d'exercices prévus, il a fallu prescrire un jour d'entrée et un de licenciement, soit deux jours de route. En outre, les troupes sont entrées au service avec un effectif plus élevé que celui qui avait été prévu.

Infanterie; cours spéciaux et exercices pour officiers supérieurs fr. 55109 —

A la suite des mises sur pied des années 1870 et 1871, les écoles d'aspirants d'infanterie, qui ont eu lieu pendant ces deux années, n'ont pas été suivies par un personnel aussi nombreux que cela aurait été nécessaire, en sorte qu'en 1872 le nombre des aspirants a été d'autant plus considérable que, d'autre part, il y avait lieu de combler les lacunes survenues dans le corps d'officiers, pendant le service d'occupation des frontières.

Le crédit a en outre été dépassé par l'augmentation de la solde qui a été portée, dans le courant de l'année, de fr. 3 à fr. 5.

Primes de tir et subventions aux sociétés volontaires de tir fr. 16000 —

Les primes de tir de l'armée se sont élevées à » 8564 —

celles des sociétés volontaires de tir à » 32435 —

soit en chiffre rond à fr. 41000 —

tandis que le crédit n'était que de fr. 25000 —

L'augmentation provient de l'essor réjouissant qu'a pris le tir volontaire en Suisse; en effet, 823 sociétés ont été reconnues comme ayant droit au subside en 1872, tandis que le nombre de ces sociétés n'était que de 666 en 1871.

Les postes qui ont donné lieu aux dépenses en moins les plus importantes sont les suivants :

Personnel d'instruction d'artillerie fr. 11945 —

Cours de répétition de cavalerie » 14314 —

Ecole de recrues de carabiniers » 8946 —

L'économie réalisée sur le personnel d'instruction d'artillerie provient, pour une part, de ce que toutes les places n'ont pas été occupées et de ce que l'on n'a pas appelé autant d'aides-instructeurs que le chiffre qui avait été prévu; elle provient, d'autre part, de ce que les dépenses occasionnées par les aides-instructeurs ont été portées au compte des cours et des écoles, au lieu de l'être sous la rubrique prévue par le budget.

L'économie provenant des cours de répétition de cavalerie s'explique par l'effectif réduit des compagnies entrées au service et celle des écoles de recrues de carabiniers, par une dépense moins élevée que celle qui avait été fixée pour la munition, les camps, les dommages à la propriété et pour le matériel servant à l'instruction.

XXII. PENSIONS ITALIENNES.

19 cas de décès et d'expatriation des ayant-droit aux pensions italiennes ont été portés à notre connaissance pendant le courant de l'année, en sorte que le nombre des pensionnés a été réduit à 1245.

Les pensions payées se sont élevées à la somme de fr. 297214 10.

La liquidation des pensions provenant du service romain, n'est pas encore terminée. Cependant il en a été payé jusqu'à ce jour pour une somme de fr. 31927 56.

22 pensions ont été décrétées jusqu'à présent. Les titres de ces pensions ont été remis à leurs ayant-droit par l'entremise des autorités cantonales. Sur ce nombre, il en a déjà été payé quelques-unes. Les anciennes et nouvelles pensions romaines payées par l'intermédiaire du consul général suisse à Rome, se sont élevées en totalité à la somme de fr. 8295 55.

XXIII. ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ.

a) *En général.*

La commission mentionnée au chapitre III n'a terminé qu'au commencement de l'année courante le travail qu'elle avait été chargée de faire sur les réformes à introduire dans l'administration du service de santé ainsi que dans l'organisation du personnel et du matériel sanitaire.

Le travail dont il s'agit sera utilisé en partie pour l'organisation militaire même et ne pourra d'autre part servir de base à une réorganisation du service sanitaire, que lorsque l'organisation militaire future aura été adoptée. Sur le désir qui nous en a été exprimé par la société suisse des pharmaciens, nous avons approuvé la 2^e édition de la Pharmacopée helvétique et décidé qu'elle serait également applicable pour les écoles militaires fédérales.

b) *Service des malades.*

L'année 1872 a été signalée par plusieurs cas de mort, mais l'état sanitaire a, en général, été favorable, et les maladies peu nombreuses.

Quoique la variole, la fièvre scarlatine et le typhus régnassent dans plusieurs localités, aucune trace de maladie contagieuse n'a été constatée parmi les troupes appelées au service. Les décès ont été au nombre de 4, dont 3 à Thoune et 1 à Brugg.

c) *Pensions fédérales.*

Le chiffre des pensionnés était de 226 au commencement de l'année 1872 (104 invalides et 122 autres ayant-droit). Les pensions se sont élevées à la somme de fr. 49435.

Tous les pensionnés invalides ont été visités par le médecin en chef de l'armée, à l'exception de ceux de Vaud et de Genève qui l'ont été par M. le lieutenant-colonel Dr Brière.

9 demandes nous sont parvenues de pensionnés actuels; elles ont toutes été liquidées. Nous avons en outre reçu 34 nouvelles demandes d'indemnités et de pensions. 10 ont été écartées, 12 ont été liquidées par des indemnités aversales qui se sont montées à fr. 1918 40. 6 nouvelles pensions ont été accordées, y compris celles proposées le 14 janvier 1873 par la commission fédérale des pensions. Le montant total des nouvelles pensions accordées par le Conseil fédéral se monte à la somme de fr. 2345.

A la fin de l'année du rapport, il restait 222 pensionnés, savoir : 96 invalides et 126 autres ayant-droit. 213 de ces pensions n'ont pas été modifiées. 6 pensions nouvelles ont été accordées, savoir : 4 à des invalides et 2 à d'autres ayant-droit. Elles nécessitent une dépense totale de fr. 1380.

Les pensions à payer en 1873 sont au nombre de 228 (100 invalides et 128 autres ayant-droit), et se montent à la somme de fr. 51,900. Il y a ainsi 3 pensions de plus qu'au commencement de l'année 1872 et elles se montent à fr. 1515.

M. le colonel Benz, décédé pendant le courant de l'année, a été remplacé comme membre de la Commission fédérale des pensions par M. le colonel Scherer et M. le lieutenant-colonel Dr Wieland, sorti de l'état-major fédéral, a été remplacé dans cette même commission par M. le lieutenant-colonel

Dr Brière. Après la nomination de M. le colonel Scherer en qualité de conseiller fédéral, il a été remplacé par M. le colonel de Buren dans la Commission fédérale des pensions.

d) *Matériel sanitaire.*

1. *De la Confédération.*

Ce matériel était estimé à la somme de fr. 500,870 53 au 31 décembre 1872.

Ensuite d'un ordre du Département militaire, le matériel des ambulances, à l'exception toutefois des instruments qui seront conservés à Berne, est actuellement réparti comme suit depuis le 31 décembre 1872 dans le rayon territorial de chaque division : Bâle, Colombier, Moudon, Thoune, Lucerne, Berne, Zurich et Bellinzone. Chaque division est maintenant pourvue d'une ambulance de réserve, soit en totalité de 4 ambulances indépendantes.

Le matériel d'hôpital restera à Berne, Lucerne et Lenzburg. Trois grands assortiments d'instruments se trouvent à Bière, Frauenfeld et Thoune.

Tout le matériel sanitaire est assuré contre l'incendie pour une somme de fr. 476618; il a été inspecté et vérifié dans le courant de l'année du rapport.

Aucune acquisition nouvelle n'a été faite; en revanche, 7 voitures pour blessés ont été recouvertes et l'appareil d'enrayage modifié; le crédit nécessaire pour la transformation des 25 autres voitures à blessés a, en outre, été accordé pour l'année 1873.

2. *Matériel des Cantons.*

Ce matériel a été inspecté dans tous les Cantons pendant l'année du présent rapport; on en a profité pour s'assurer si l'équipement sanitaire des bataillons de carabiniers nouvellement organisés et celui de la landwehr étaient au complet et dans quel état.

L'équipement de l'élite et de la réserve peut être considéré comme complet, à l'exception de celui des bataillons de carabiniers; ce dernier aurait pu l'être également dans le courant de l'année, si la plupart des Cantons n'avaient pas cru devoir attendre sur une solution de la question pendante de l'amélioration de tout le matériel sanitaire. Les Cantons de Saint-Gall, Bâle-Campagne, Thurgovie et Soleure sont les seuls qui aient reçu jusqu'à présent le subside fédéral de fr. 360 — pour l'équipement. En revanche, cet équipement de corps existe en totalité ou en partie dans les Cantons d'Argovie, Vaud, Berne et Zurich.

C'est pour les mêmes raisons qu'un certain nombre de Cantons n'ont pas complété l'équipement de la landwehr.

Le matériel sanitaire qui manque encore dans les Cantons est pour la plupart celui de la landwehr.

XXIV. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Il n'y a eu que deux cas portés devant un tribunal militaire. Un cas de désertion et de violation des devoirs du service, a été puni de deux mois de prison, et un cas de malversation à six mois de réclusion.

Les cours donnés dans les écoles sur l'administration de la justice pénale et ceux donnés à l'école centrale sur le droit international des gens ont été favorablement appréciés et devront être continués.

XXV. DIRECTION DE LA RÉGIE DES CHEVAUX.

L'effectif des chevaux était au 31 décembre 1871 de 143 chevaux estimés à fr. 118125 —

Il était au 31 décembre 1872 de 132 chevaux estimés à 118950 —

L'inventaire se trouve ainsi augmenté en qualité de . . . fr. 825 —

L'inventaire de l'équipement était au 31 décembre 1871 de . . . fr. 18520 15 et au 31 décembre 1872 de » 19590 45

Augmentation fr. 1070 30

Augmentation totale de l'inventaire fr. 1895 30

Les comptes de la régie se répartissent comme suit :

	Recettes.	Dépenses.
Augmentation de l'inventaire	117033 26	119159 10
Perte	1895 30	
	229 94	
		119159 10
		119159 10

La direction de la régie a été fortement mise à contribution par les demandes de chevaux, mais elle n'a pas pu y faire droit aussi souvent qu'elle l'aurait voulu, en raison des différents cours auxquels elle devait en fournir en même temps. Elle a cependant fait son possible pour en livrer au moins un certain nombre. De plus elle en a vendu et loué à des officiers. Il y a eu de nouveau des cours d'équitation dans plusieurs Cantons pendant l'hiver. Les frais de transport des chevaux ont été supportés par la régie, mais le résultat financier de cette administration est néanmoins favorable.

Le personnel de la régie a fait une perte dans la personne de l'adjoint de cette administration qui a été nommé instructeur en chef de la cavalerie. Il a été remplacé en qualité d'adjoint de la régie par M. le capitaine d'artillerie Neuenschwander.

XXVI. MATÉRIEL DE GUERRE.

a) Matériel de guerre de la Confédération.

1. Matériel du génie.

Comme dans les années antérieures, on a continué les acquisitions de matériel pour remplacer et compléter celui des trains de pontons et celui de la section de télégraphie militaire.

2. Matériel d'artillerie.

La transformation des anciennes pièces de position en matériel de 10^{cm} a été assez avancée pendant l'année du présent rapport pour que tous les Cantons qui devaient se procurer de nouveaux affûts et de nouveaux caissons, aient pu les commander et les recevoir en peu de temps de l'atelier fédéral de construction. La refonte et le finissage des pièces sont de même terminés et le reste de ce matériel a déjà été expédié aux Cantons intéressés, dans lesquels la munition également terminée se trouve déjà depuis longtemps.

L'ordonnance sur le matériel de 8^{cm} est complète jusqu'à quelques points qui seront encore améliorés. Le matériel de 8^{cm} contrôlé jusqu'ici est le suivant :

82 bouches à feu par le contrôleur des pièces.	
113 affûts	
82 avant-train	par le chef de la section technique de l'administration.
98 caissons	
27027 obus	
8754 shrapnels	par le contrôleur de projectiles de l'administration.

La fabrication des munitions a été poussée avec une grande activité par le laboratoire fédéral; la construction des différents objets d'équipement est de même en bonne voie.

L'approvisionnement des caisses nécessaires pour le transport de la munition de pièces de position de 12^{cm} a en outre été augmenté de 100 nouvelles caisses.

3. Laboratoire fédéral.

Cet établissement a été principalement occupé de la fabrication de la munition pour armes à feu portatives et pour l'artillerie.

Le chiffre moyen des ouvriers a été de 300 et la production totale des différentes espèces de munitions la suivante :

La production moyenne par jour des douilles et des cartouches métalliques terminées a été la suivante pendant les 12 mois de l'année.

Cartouches métalliques.

	Douilles.	A balles.	D'exercice.
		Petit calibre. Grand calibre.	
Janvier	51076	41400 4312	—
Février	53037	50488 995	—
Mars	56610	55068 —	320
Avril	53405	54030 —	938
Mai	58610	45264 240	—
Juin	56360	46150 —	1385
Juillet	54620	66556 —	907
Août	55294	37324 —	24901
Septembre	46734	51875 —	8280
Octobre	52613	49585 —	625
Novembre	55478	45220 9820	—
Décembre	60087	55595 —	—

La munition de dépôt livrée aux Cantons jusqu'à la fin de l'année 1872, pour les fusils à répétition, s'est élevée à 6111840 cartouches en totalité.

A teneur d'une décision du Conseil fédéral, la vente des cartouches métalliques aux sociétés de tir et aux particuliers a été remise depuis le 1^{er} janvier 1872 aux débitants de poudre. A cet effet, le laboratoire fédéral a reçu l'ordre de les leur fournir au prix de fr. 47 50 le mille, rendues franc de port au lieu de leur destination. Cette mesure a considérablement augmenté le travail du laboratoire, car depuis le 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, il a été fait 1490 expéditions aux débitants de poudre, soit 7770360 cartouches de petit calibre, y compris les 1016000 expédiées au même prix pour le tir fédéral de Zurich. Ces envois ont également été facturés par le laboratoire, tandis que l'encaissement en a été remis aux administrateurs des moulins à poudre.

Un travail considérable a en outre été occasionné au laboratoire par la fabrication du contingent de munitions nécessité par la transformation des canons de 4 livres se chargeant par la bouche en canons de 8,4^{cm} se chargeant par la culasse.

Les nouvelles constructions élevées pendant l'année 1872 sont les suivantes :

- a) Un magasin à munitions près du Zollhaus;
- b) Un magasin pour matériaux divers et machines de réserve, près du Bärdli sur l'Allmend. On est entré en possession de ces deux constructions dans le courant de l'année. On a de plus établi une nouvelle chaudière et une nouvelle machine à vapeur à la fabrique de douilles de Koeniz.

Les comptes du laboratoire, bouclés au 31 décembre 1872, soldent par un déficit de fr. 130391 29, qui provient principalement de la réduction du prix des cartouches à balles de petit calibre.

Suivant un devis de frais du mois d'octobre 1871, les cartouches revenaient alors à fr. 55 le mille. Chacun sait que depuis lors le prix des matières premières et ceux de main-d'œuvre ont augmenté de telle sorte qu'il devenait également nécessaire d'augmenter le prix de la munition. Après un examen plus approfondi de la question, il a été constaté que le prix de revient des cartouches métalliques de petit calibre s'élevait en moyenne pour l'année dernière à fr. 57 le mille, tandis que suivant l'arrêté fédéral, le laboratoire était tenu de livrer la munition au prix de fr. 50 le mille, ce qui sur les 15000000 de cartouches fabriquées l'année dernière faisait une différence de fr. 105000

Comme nous l'avons dit plus haut, sur cette quantité il en a été livré environ 8000000 aux débitants de poudre au prix de fr. 47 50 le mille, ce qui fait une nouvelle différence de fr. 2 50 par mille cartouches, soit » 20000
soit donc en totalité une différence de fr. 125000 pour les cartouches à balles de petit calibre.

En suite de la décision que nous avons prise à cet égard, le laboratoire doit également prendre à sa charge les frais d'entretien et de réparation des bâtiments, frais qui, en 1872, se sont élevés à la somme de fr. 3500, et qui n'avaient pas été prévus dans le projet de budget.

Sur le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner la munition signalée comme défectueuse, le Département militaire a ordonné la transformation en cartouches d'exercice de 1169000 cartouches à balles de petit calibre, à douilles en partie de médiocre qualité, et en partie remplies de poudre à grain brut. Cette démolition eut lieu au prix de rachat de fr. 50 le mille; la valeur des douilles, de la poudre et du plomb de ces cartouches, comparée au prix entier de rachat à raison de fr. 50, occasionna une nouvelle différence de fr. 5000. Total fr. 133500, ce qui justifie le déficit de fr. 130000.

Il y aura lieu de faire couvrir par le prochain budget le déficit du laboratoire, résultant de la vente de munitions au prix de revient, ce qui exigera une somme d'autant plus élevée que d'après un calcul exact, les cartouches reviendront à fr. 63 le mille pendant l'année courante.

4. Atelier de réparations.

Outre une foule de réparations, de transformations et de différents travaux, l'atelier a construit les voitures de guerre suivantes pour le compte de la Confédération et des Cantons :

13 affûts pour pièces de position de 10cm | les uns achevés et quelques
4 caissons " " 10cm | autres à la veille de l'être.
1 modèle de chariot de batterie de 8cm;
1 modèle de forge de campagne de 8cm;
1 fourgon de batterie;
100 caisses pour le transport de la munition de 12cm;
12 chariots à poutrelles pour train de pontons (à peu près achevés);
8 fourgons d'ambulance;
8 chars à blessés et
1 demi-caisson d'infanterie.

Le nombre des ouvriers était en moyenne de 55.

5. Fabrication des armes à répétition.

	Fusils.	Carabines.	Mousquetons.
Il existait au 1 ^{er} janvier . . .	31843	612	190
à quoi il faut ajouter	36757	2188	400
fabriqués dans le courant de			
l'année, en sorte que jusqu'au			
31 décembre nous possédions	68600	2800	590
qui ont été immédiatement répartis entre les Cantons.			

b) Matériel de guerre des Cantons.

Les Cantons ont été invités à faire connaître de quelle manière ils avaient comblé les lacunes signalées dans leur matériel de guerre lors de l'inspection générale de 1870. Quoique quelques Cantons aient fait des efforts dignes d'éloges pour compléter leur matériel, nous avons cependant été dans le cas de fixer des délais à un certain nombre d'autres Cantons pour se procurer le matériel qui leur manquait, à défaut de quoi la Confédération en ferait l'acquisition pour le compte des Cantons.

Il sera nécessaire de s'assurer par de nouvelles inspections de l'existence, de l'état complet et de la bonne qualité du matériel acquis. Si après l'expiration des délais fixés il existait encore des lacunes dans d'autres Cantons ou s'ils refusaient de les combler, il serait alors indispensable de leur appliquer sans ménagements les prescriptions de l'art. 136 de la loi sur l'organisation militaire fédérale. (1)

XXVII. CONTROLE DE LA POUDRE.

Il a été soumis au contrôle, dans le courant de l'année écoulée, 30 lots de poudre, soit 1895 quintaux. Ces 30 lots se composaient d'un lot de poudre à fusil, grain brut, n° 3 et 2 lots de même poudre n° 4, plus 9 lots de poudre à fusil, grain rond, n° 3 et 15 lots de même poudre n° 4, et enfin de 3 lots de poudre à canon, grain brut, n° 5.

Les 30 lots de poudre ci-dessus se répartissent entre les 4 moulins à poudre comme suit :

(1) Il serait bien temps qu'on fit une fois usage de cet article, au lieu de vouloir tout corriger par la centralisation. — Réd.

Espèce de poudre.	Lavaux.	Worblaufen.	Kriens.	Coire.	Total.
Nº 3 grain brut	—	—	61	—	61
Nº 4 " "	37	—	110	—	147
Nº 3 " rond	—	209	167	157	533
Nº 4 " "	—	319	364	169	852
Nº 5 " brut	—	302	—	—	302
Total	37	830	702	326	1895

Sur cette quantité 7 lots ont dû être refusés, savoir : 1 lot n° 3 grain brut, 1 lot n° 4 grain brut, 3 lots n° 3 grain rond, 1 lot n° 4 grain rond et 1 lot n° 5 grain brut, soit ensemble 470 quintaux. Les motifs de refus étaient qu'une partie de cette poudre n'avait pas une précision suffisante et que l'autre était ou mal assortie ou d'un degré de dureté contraire à l'ordonnance.

La qualité de la poudre acceptée était, en revanche, bonne et même en partie excellente.

Les plaintes qui se sont produites pendant le premier trimestre de l'année sur l'état défectueux de la munition d'infanterie, s'expliquent, pour autant qu'elles étaient fondées et qu'elles concernaient la poudre, par le fait que l'on possédait depuis une année antérieure une certaine quantité de poudre, grain brut, fabriquée à titre d'essai et qui lors des épreuves ordonnées plus tard, donna des résultats de précision beaucoup plus mauvais que lorsqu'on l'avait acceptée. Elle n'a pas paru dès lors pouvoir se conserver aussi bien que la poudre d'ordonnance grain rond.

Outre le contrôle des quantités de poudre ci-dessus mentionnés, il fut procédé par le contrôle à un certain nombre d'analyses de bronze, de tombac, etc., ainsi qu'à une série d'expériences électro-balistiques avec des fusils de provenance étrangère. Ces expériences ne sont toutefois pas encore définitives.

Il n'a pas été présenté d'étoupilles à friction au contrôle pendant l'année du présent rapport.

XXVIII. COMMISSION, ESSAIS ET TRAVAUX D'ARTILLERIE.

La commission d'artillerie a été réunie deux fois en 1872 pour procéder à des essais de tir et traiter un assez grand nombre de questions rentrant dans le domaine de l'artillerie.

Les essais de tir ont eu lieu principalement pour comparer entre eux un canon de 8^{cm} en bronze phosphoreux et un semblable en bronze ordinaire ; des essais ont de même eu lieu avec des shrapnels de 8^{cm}, de nouvelle construction, afin d'éprouver la solidité des boîtes de diverses épaisseurs ; de nouvelles fusées à percussion, d'après le système de M. le major Gressly, avec divers changements proposés par le laboratoire, ont aussi été soumises à de nombreux essais. Des fusées à double effet proposées par M. le major Stahel et M. Romberg (de l'artillerie belge) ainsi que des fusées simples à percussion proposées par M. le lieutenant d'artillerie Rubin, ont également été soumises à des essais de tir, sans toutefois aboutir à un résultat définitif. Enfin plusieurs essais de tir ont eu lieu avec la mitrailleuse française, mais les résultats obtenus n'ont pas été de nature à engager la commission à continuer les essais avec ce genre de pièce. Les autres travaux auxquels la commission d'artillerie s'est livrée sont les suivants : essais destinés à fixer l'angle de relèvement des projectiles des pièces de 8^{cm} se chargeant par la culasse, pour établir la table de tir des shrapnels de 10^{cm} avec une nouvelle division des fusées à temps et enfin pour l'emploi d'anneaux d'expansion en cuivre au lieu des anciens anneaux en acier.

Des essais très-détaillés ont été faits par MM. le colonel Siegfried et le contrôleur des poudres Bussmann pour déterminer la vitesse initiale des projectiles de tous nos modèles de fusils et de quelques autres de provenance étrangère, ainsi que pour être fixés sur leur vitesse initiale et sur la durée de leur trajectoire.

Quant aux fusils de cadets, les charges les plus rationnelles ont été établies par une série d'essais.

La commission d'artillerie s'est en outre occupée d'un certain nombre de

questions et d'améliorations relatives au matériel des batteries de 8 et de 10cm, questions et améliorations qui ont paru se justifier par l'emploi de ce matériel dans les écoles et les cours de répétition.

Des modèles de forge de campagne et de chariot de batterie, améliorés dans leur construction et dans leurs dispositions, ont été adoptés pour les nouvelles batteries à créer; les essais avec des roues en fer ont été continués après y avoir de nouveau apporté des améliorations; de nouveaux modèles d'équipement de chevaux pour les officiers et les sous-officiers montés ont été essayés et adoptés; on a de même procédé à diverses améliorations qui ont été introduites dans le harnachement des chevaux et l'on a institué une commission spéciale à cet effet.

Les primes des batteries et des compagnies de position pour les exercices de tir de l'année 1872 ont été fixées et, à cette occasion, la commission a discuté diverses modifications à introduire dans le genre de feu de concours et dans la forme des cibles; enfin, on a examiné et provisoirement introduit un nouveau règlement pour l'école de la pièce de campagne proposé par M. le capitaine Schumacher et contenant en outre diverses prescriptions pour l'instruction de l'artillerie de campagne.

Les nouveaux essais entrepris avec des révolvers de différents systèmes, ont fait adopter le révolver Chamelot-Delvigne, amélioré par M. le major Schmidt. Il servira à l'armement des officiers et des charges et grades montés de la cavalerie et de l'artillerie.

XXIX. FORTIFICATION.

On s'est également borné cette année à l'entretien strictement nécessaire de nos fortifications.

XXX. MISSIONS D'OFFICIERS A L'ÉTRANGER.

Ces missions ont été les suivantes pendant l'année du présent rapport:

Nous avons envoyé en Allemagne MM. le colonel Pfyffer, le lieutenant-colonel Bollinger, tous deux de l'état-major général, le major Gœldy, de l'état-major d'artillerie et le major Weber, de l'état-major du commissariat, pour assister aux manœuvres de la Garde de corps près de Berlin et de Spandau.

M. le général Herzog fut autorisé à assister à ces manœuvres.

En Autriche, nous envoyâmes MM. le colonel Wieland, le lieutenant-colonel de Guimps, de l'état-major général, et le lieutenant-colonel Roth, de l'état-major d'artillerie, pour suivre les manœuvres de troupes près d'Insbruck et de Bruck.

MM. le lieutenant-colonel Imhof et le capitaine Eynard, de l'état-major du génie, assistèrent aux exercices de pionniers qui eurent lieu à Linz et à Klosterneuburg. Les manœuvres d'Italie qui avaient lieu entre Arona et Buffalora, ont été suivies par MM. le colonel Gautier, le lieutenant-colonel de Cocatrix, de l'état-major général, et le capitaine Simona, de l'état-major du commissariat.

En France, nous avons envoyé M. le lieutenant-colonel de Saussure pour assister aux essais de tir avec de nouvelles pièces, à Trouville.

M. le lieutenant-colonel Muller, instructeur en chef de la cavalerie, avait reçu pour mission spéciale d'étudier la question des remontes et de l'instruction de la cavalerie dans l'Allemagne du Nord.

Outre les officiers ci-dessus mentionnés, quelques-uns se sont rendus de leur chef à d'autres manœuvres de troupes à l'étranger et nous ont présenté des rapports à leur sujet.

M. le général Herzog a assisté aux manœuvres d'artillerie qui ont eu lieu sur le Lechfeld, près Augsburg.

MM. le colonel de Buren, le lieutenant-colonel R. d'Erlach, le major Schindler et le capitaine de Wattenwyl, de l'état-major général, se sont rendus à Belfort et ont assisté aux manœuvres réglementaires des troupes prussiennes d'occupation.

Ces missions sont évidemment d'une grande utilité, car d'une part elles contribuent directement au perfectionnement des officiers qui en sont chargés et d'autre part elles nous tiennent indirectement au fait, par les rapports des officiers, de l'organisation des armées permanentes.

La plupart des rapports que nous avons reçus sont concis, clairs, et ils comparent ou recommandent ce qui devrait être introduit dans notre armée suisse de milices.

XXXI. RECRUTEMENT ET EFFECTIF DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

L'augmentation de l'armée fédérale pendant l'exercice courant a été la suivante :

	1872.	1871.
Génie	229	221
Artillerie	1,369	1,403
Cavalerie	296	281
Carabiniers	942	990
Infanterie	10,523	10,845
	13,359	13,740

L'effectif de l'armée fédérale était le suivant à la fin de l'année :

Effectif de l'armée fédérale étant le suivant à la fin de l'année :				869
1. Etat-major fédéral	Elite.	Réserve.	Landwehr.	
2. Troupes :				
a) Génie :				
Sapeurs . . .	851	695	572	
Pontonniers . . .	418	328	215	
	<u>1,269</u>	<u>1,023</u>	<u>787</u>	<u>= 3,079</u>
b) Artillerie :				
Batteries attelées . . .	6,007	2,943	2,976	
» de montagne	303	256	—	
Compagnies de position . . .	387	877	1,109	
» » parc	479	396	268	
Train de parc . . .	<u>1,225</u>	<u>932</u>	<u>259</u>	
	<u>8,401</u>	<u>5,404</u>	<u>4,612</u>	<u>= 18,417</u>
c) Cavalerie :				
Dragons . . .	1,671	852	1,551	
Guides . . .	271	147	72	
	<u>1,942</u>	<u>999</u>	<u>1,623</u>	<u>= 4,564</u>
d) Carabiniers . . .	<u>6,078</u>	<u>3,532</u>	<u>4,498</u>	<u>= 14,108</u>
e) Infanterie . . .	<u>65,991</u>	<u>40,013</u>	<u>53,953</u>	<u>= 159,957</u>
f) Médecins d'escadrons, vétérinaires de parc et infirmiers . . .	<u>364</u>	<u>113</u>	<u>89</u>	<u>= 566</u>
g) Armuriers . . .	<u>—</u>	<u>18</u>	<u>—</u>	<u>= 18</u>

Effectif total de l'armée fédérale au 31 décembre 1862 201,578
Dans ce chiffre sont compris :

Dans ce chiffre sont compris :	869
L'état-major fédéral avec	869
L'élite "	84,045
La réserve "	51,102
La landwehr "	65,562
	<hr/>
	201 578

A la fin de 1871 cet effectif était de 201,257

XXXII. POSTULATS DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

Pendant l'année du présent rapport, vous avez rendu les postulats suivants concernant le Département militaire :

1. « Le Conseil fédéral est invité à veiller à ce que la loi d'organisation militaire fédérale soit ponctuellement exécutée dans les Cantons, spécialement en ce qui concerne la durée du service dans la landwehr. »

Quant à la portée générale de ce postulat, nous avons cherché à y faire droit le plus possible, principalement au sujet du matériel et de la sur-

veillance de l'instruction. Sous ce dernier rapport, les plans d'instruction des Cantons ont été soumis à un examen des plus exact. Mais avec nos institutions actuelles, nous manquons absolument des moyens et des intermédiaires nécessaires pour exercer une surveillance et un contrôle sévères sur cette partie de l'administration.

En ce qui concerne spécialement la durée du service de la landwehr, il résulte des renseignements statistiques fournis par les Cantons, que la durée du service dans les différents Cantons, varie entre 5 et 13 ans.

La classe la plus ancienne qui devait se trouver pendant l'année 1872 dans la landwehr, était l'année 1828. Mais on a constaté les exceptions suivantes :

Génie : la classe la plus ancienne qui s'y trouve dans les Cantons d'Argovie et de Vaud est l'année 1829.

Artillerie : Zoug (1831), Bâle-Ville (1829), Argovie (1829), Vaud (1829) et Valais (1829).

Carabiniers : Zoug (1831), Argovie (1829), Vaud (1829) et Valais (1829).

Infanterie : Zoug (1833), Bâle-Ville (1829), Argovie (1829), Vaud (1829) et Valais (1829).

Les Cantons qui précédent ont en conséquence été invités à garder leurs milices dans la landwehr jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. La durée du service même, soit la sortie de la réserve, est fixée par les Cantons, mais elle ne doit pas avoir lieu après l'âge de 40 ans révolus, ce qui n'est, en effet, le cas dans aucun Canton.

2. « Le Conseil fédéral est invité :

« a) à examiner s'il n'y aurait pas lieu à centraliser d'une manière complète le service sanitaire pour les troupes de la Confédération ;

« b) à présenter à l'Assemblée fédérale un rapport et, le cas échéant, un projet de loi sur ce sujet. »

Cette question a été renvoyée à l'examen et au préavis de la commission chargée des réformes à apporter au service sanitaire de l'armée, et elle propose la centralisation complète de ce service. Cette affaire sera soumise aux Chambres fédérales à l'occasion d'un nouveau projet de réorganisation militaire, et, le cas échéant, avec de nouvelles lois d'organisation sur le service sanitaire.

3. « Le Conseil fédéral est invité à donner suite au postulat du 21 juillet 1871, qui le chargeait de travailler activement à l'amélioration du service du commissariat. »

4. « Le Conseil fédéral est invité à présenter aussi tôt que possible à l'Assemblée fédérale des propositions concernant la réorganisation du commissariat des guerres et l'entretien et la solde de l'armée fédérale. »

Ces deux postulats ont été rendus, le premier le 20 juillet 1872, et le second le 23 décembre, même année, à l'occasion du rapport présenté sur les comptes de l'occupation des frontières et sur l'administration du commissariat pendant les mises sur pied de 1870/71. C'est la répétition d'un même postulat rendu en 1871, et tous trois établissent qu'en général on éprouve le besoin de voir apporter des réformes importantes à cette branche de notre administration militaire.

Les mesures prises dans ce but par le Département rentrent dans l'exercice de 1873.

5. « Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne devrait pas être émis des dispositions légales tendant à dispenser du service militaire, en vertu de leurs fonctions administratives, les fonctionnaires de l'administration militaire et ceux du commissariat des guerres, leurs fonctions devant être considérées comme un équivalent du service militaire. »

Cette question trouvera sa meilleure solution à l'occasion des nouvelles prescriptions qui seront rendues sur l'exemption du service militaire, et qui formeront une partie intégrante de la nouvelle organisation militaire.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé seconds sous-lieutenants dans l'infanterie d'élite M. Charles-Guill. Trembley et le caporal Marc-Charles Favre; second sous-lieutenant de carabiniers M. Liebi, caporal dans cette arme; il a promu capitaine dans l'artillerie du contingent M. le lieutenant Merle d'Aubigné, et lieutenant-médecin de batterie, M. le Dr H. Colladon, jusqu'ici 1^{er} sous-lieutenant.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 22 avril 1873, MM. Auguste Cérésole, à Vevey, capitaine de la compagnie du centre n° 4 du 5^e bataillon de landwehr; Louis Blanc, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de droite du 113^e bataillon R. F.; Jean-Théophile Kernen, à Aigle, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon de landwehr n° 4, et Jean-Antoine Monney, à Montreux, lieutenant du centre n° 2 du 113^e bataillon R. F.

Le 23 avril, MM. Henri Dumur, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la 3^e compagnie du bataillon de carabiniers n° 6 d'élite, et Louis Gorgerat, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 2.

Le 25, MM. Auguste Veillon, à Bex, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 113^e bataillon R. F., et Jules Humbert, à Begnins, capitaine du centre n° 1 du 7^e bataillon de landwehr.

Le 26, M. Henri Bertholet, à Villeneuve, lieutenant du centre n° 1 du bataillon 113 R. F.

Le 30, M. Louis Vidoudez, à Montherod, porte-drapeau du 46^e bataillon d'élite, avec grade de 2^e sous-lieutenant.

Le 1^{er} mai, MM. Gustave Butticaz, au Treytorrens, lieutenant des chasseurs de droite du 45^e bataillon d'élite; Auguste Corboz, à Epesses, lieutenant du centre n° 2 du 70^e bataillon d'élite; Jules Perret, à Aigle, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 50^e bataillon d'élite, et Jules Ney, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 26^e bataillon d'élite.

Le 8, MM. Henri Divorne, à Arzier, capitaine du centre n° 1 du 7^e bataillon de landwehr, et Emile Chappuis, à Rivaz, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45^e bataillon d'élite.

Le 17, M. Louis Paschoud, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 10^e bataillon d'élite.

Le 20, MM. Frédéric Dubrit, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 5^e bataillon de landwehr, et Hermann de Vallière, à Vevey, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3 du 46^e bataillon d'élite.

Le 24, MM. Alexandre Mottier, à Aigle, lieutenant du centre n° 2 du 3^e bataillon de landwehr, et Henri Dulon, à la Tour-de-Peilz, 2^e sous-lieutenant du centre n° 1 du 70^e bataillon d'élite.

Le 31, MM. Louis Tachet, à Montreux, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de train de parc n° 80; Jules Hermenjat, à La Rippe, capitaine du centre n° 1 du 7^e bataillon de landwehr; Gustave Corboz, à Cully, lieutenant aux chasseurs de gauche du 5^e bataillon de landwehr; Sigismond Gay, à Lausanne, lieutenant du centre n° 1 du 5^e bataillon de landwehr, et Gustave Masson, à Morges, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 7^e bataillon de landwehr.

Le 7 juin, MM. Dind, adjoint du commissaire des guerres, au grade de lieutenant, et Samuel Contesse, à Vevey, 2^e sous-lieutenant du centre n° 2 du 50^e bataillon d'élite.

Le 11, MM. Constant Besson, à Yvonand, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 11^e bataillon de landwehr, et Frédéric Bourgeois, à Giez, 2^e sous-lieutenant du centre n° 4 du 10^e bataillon d'élite.

Le 12, M. Alfred Dentan, à Lutry, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon n° 113 R. F.

Le 17, M. Henri Bron à St-Saphorin (Lavaux), lieutenant du centre n° 1 du 10^e bataillon d'élite.

Le 21, M. Charles Forney, à Ouchy, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 5^e bataillon de landwehr.

Le 26 mai, le Conseil d'Etat a promu au grade de 1^{er} sous-lieutenant MM. les sous-instructeurs permanents Crausaz, Thévoz et Berney

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.